

Les conventions collectives

Selon un rapport émis par Travail Canada, les conventions de salaires négociées collectivement au cours du deuxième trimestre de 1979 prévoient un taux plus élevé d'augmentation que celles du premier trimestre de 1979.

Les 184 grandes conventions conclues au cours du deuxième trimestre donnaient des augmentations annuelles moyennes des taux de base atteignant 8,1 p.c. en termes composés, contre 7,1 p.c. pour le premier trimestre de 1979.

Les chiffres sont fondés sur une analyse des conventions collectives visant 500 travailleurs ou plus dans les secteurs industriels autres que celui de la construction, ainsi que dans la compétence fédérale et dans les compétences provinciales.

Cinquante-huit des conventions conclues au cours du deuxième trimestre étaient des conventions d'une durée d'un an, 90, des conventions d'une durée de deux ans et 36, des conventions d'une durée de trois ans.

Pour les quatre derniers trimestres

Au cours des 12 mois se terminant avec le deuxième trimestre de 1979, 658 grandes conventions ont été conclues. Ces conventions prévoyaient une augmentation moyenne des taux de base atteignant 7,5 p.c.

Parmi ces 658 conventions, 238 étaient des conventions d'un an, 318, des conventions de deux ans et 102, des conventions de trois ans.

Les conventions d'un an prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de 8 p.c. dans les taux de base. Dans le cas des conventions de deux ans, les augmentations étaient de 8 p.c. pour la première année et de 7,4 p.c. pour la seconde année, alors que dans le cas des conventions de trois ans, les augmentations s'établissaient ainsi: 8,3 p.c., 5,4 p.c. et 5,8 p.c. pour les première, deuxième et troisième années, respectivement.

Cent cinquante-quatre conventions conclues durant ces 12 mois prévoyaient une allocation de vie chère et l'augmentation annuelle moyenne des taux de base dans le cas de ces conventions s'établissait à 6,6 p.c. (compte non tenu de l'effet des clauses prévoyant les allocations de vie chère). Les 504 autres conventions, ne prévoyant pas une allocation de vie chère, assuraient une augmentation annuelle moyenne des taux de base, de 7,9 p.c.

Réductions des dépenses fédérales

Le président du Conseil du Trésor, M. Sinclair Stevens, a annoncé le 15 août dernier les premiers plans du gouvernement visant à diminuer la présence et les dépenses du gouvernement fédéral. "C'est là notre premier objectif. La réduction du nombre de fonctionnaires fédéraux est un effet secondaire", a souligné M. Stevens.

Même si l'on met fin aujourd'hui au blocage de la dotation en personnel mis en place il y a deux mois, le gouvernement entend réduire de 60 000 le nombre de personnes à l'emploi du gouvernement fédéral d'ici 1983. Cette réduction sera réalisée de la façon suivante:

- transformation en sociétés privées de plusieurs sociétés de la Couronne au cours des trois prochaines années, réduction: 20 000;
- réduction du personnel des sociétés de la Couronne ne faisant pas l'objet d'un contrôle direct, réduction: 5 000;
- réduction générale de deux pour cent des années-personnes au cours de la présente année financière dans les ministères et organismes dont les années-hommes sont contrôlées par le Conseil du Trésor, réduction: 5 000;
- réductions sélectives et progressives au cours des trois prochaines années dans les ministères et organismes dont les années-hommes sont contrôlées par le Conseil du Trésor, réduction: 30 000.

Selon M. Stevens, ces réductions ne devraient ni gêner le gouvernement fédéral dans les prestations des services essentiels ni être réalisées aux dépens des employés. "Le nombre estimatif des employés quittant la Fonction publique fédérale, chaque année, s'établit à 36 000; Nous prévoyons pouvoir embaucher jusqu'à deux personnes pour trois qui prennent leur retraite ou qui, pour une autre raison, décident de quitter la Fonction publique au cours de cette période".

Le Ministre a énoncé les principes que le gouvernement applique tout en réalisant son objectif de réduction des années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor: continuer d'assurer les services essentiels; veiller à ce que les groupes d'intérêt spéciaux (femmes, francophones, handicapés, autochtones) maintiennent ou améliorent la proportion de leur effectif dans la Fonction publique; poursuivre les programmes spéciaux de recrutement pour attirer à la Fonction publique un personnel hautement quali-

fié; réduire au minimum les effets du programme sur les régions à chômage élevé; et encourager l'industrie privée à augmenter le nombre des employés dans les régions les plus touchées par le programme.

M. Stevens entend proposer aux syndicats de la Fonction publique et à la Commission de la Fonction publique d'accorder le statut d'employés permanents à ceux qui comptent plus de cinq ans de service au sein de leur ministère.

Le blocage des dépenses demeure en vigueur jusqu'au 15 octobre afin de permettre au gouvernement d'élaborer des plans détaillés des dépenses pour plusieurs années à venir.

Nouveaux services téléphoniques

Tout le monde connaît l'importance du téléphone en cas d'urgence; or des recherches ont permis de mettre au point des systèmes apportant encore plus de sécurité dans les maisons.

La compagnie de téléphone Bell Canada qui dessert le Québec et l'Ontario a perfectionné deux de ces systèmes.

Le premier, actuellement à l'essai, utilise des messages d'urgence pré-enregistrés qui sont automatiquement acheminés à l'un des trois numéros indiqués. Ces messages peuvent correspondre à un feu, une entrée par effraction ou une situation médicale d'urgence, par exemple.

Même si une personne utilise le téléphone au moment où un capteur d'alarme est actionné, le système interrompra automatiquement l'appel afin d'acheminer le message d'urgence.

Jusqu'à maintenant l'on n'a fait aucune évaluation des frais d'utilisation d'un tel système; mais un porte-parole de Bell Canada a déclaré que les frais seraient à la portée du consommateur moyen.

Réseau intégré de service d'appel

Le réseau intégré de service d'appel (RISA) est un deuxième système que Bell Canada a mis au point. Il ressemble au système décrit plus haut mais il est complètement indépendant du téléphone de la maison ou du bureau.

Alors que les détecteurs de fumée ou autres systèmes d'alarme sont très utiles pour avertir les occupants d'une maison, le RISA aurait l'avantage de surveiller automatiquement un édifice inoccupé et d'envoyer les messages appropriés à un centre d'urgence en cas de besoin.

La Prévention au Canada, juillet 1979.